

HISTOIRE POSTALE DE LA GUERRE DE 1870-1871 EN ALSACE-LORRAINE

PRIX
PUBLIC
25 €

GILLES FEUTREN ET GILLES FORTIN

LES PREMIÈRES CARTES POSTALES CIVILES DANS LES TERRITOIRES FRANÇAIS OCCUPÉS EN 1870-1871



SPAL

Association des SPécialistes en marques postales
et oblitérations d'Alsace-Lorraine

2020

Table des Matières

I - L'origine des Cartes de Correspondance et des « Correspondenz-Karten »	1
II - Infrastructure de la poste civile allemande dans les territoires occupés	3
La poste civile en Zone Occupée	5
La situation en l'Alsace et en Moselle	8
III - Les Cartes de Correspondance	11
Types et caractéristiques	12
Territoires et périodes d'utilisation par types de cartes	15
Marques d'origine et particularités	18
Destinations et affranchissements	20
IV - L'utilisation civile des « Correspondenz-Karten » et des « Feldpost-Correspondenzkarten »	21
Les types des « Correspondenz-Karten » du « Norddeutscher Postgebiet » (NDP)	23
Les cartes civiles des États d'Allemagne du Sud	27
Les types des « Feldpost-Correspondenzkarten » du NDP	28
Les cartes de Feldpost des États d'Allemagne du Sud	33
Territoires et périodes d'utilisation	34
Marques d'origine et affranchissements	37
Destinations	38
Utilisations tardives	38
V – Faux et fabrications	40
VI – Eléments de cotation	43
Conclusion	44
ANNEXE 1 – Instructions au Dr Rosshirt du 15 août 1870	45
INVENTAIRE des Cartes de Correspondance et « Correspondenz-Karten » utilisées par les civils dans les territoires occupés	49
Cartes de Correspondance	51
« Correspondenz-Karten » du NDP	71
« Feldpost-Correspondenzkarten » civiles	77
« Correspondenz-Karten » des États d'Allemagne du Sud	80
« Correspondenz-Karten » tardives (après le 10 mai 1871)	82
Bibliographie	85

Chapitre III

Les « Cartes de Correspondance »

Les cartes de correspondance furent officiellement introduites dans les territoires occupés par la circulaire n°8 de l'AdP du 29 septembre 1870 (ci-dessous) qui précisait que ces cartes étaient vendues par les bureaux de poste et par les facteurs par lot de cinq à un centime l'exemplaire.

<p style="text-align: center;">Nanzig, den 29. September 1870.</p> <h1 style="text-align: center; margin: 0;">BEKANNTMACHUNG</h1> <p style="text-align: center; margin: 10px 0;">betreffend die Einfuehrung der Correspondenzkarten.</p> <p style="text-align: center; margin: 10px 0;">Behufs Erleichterung des brieflichen Verkehrs werden Correspondenzkarten der nachstehend abgedruckten Form zur Befoerderung durch die Post zugelassen :</p> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin: 10px 0;"> <div style="text-align: center;"> <p>Carte de Correspondance.</p> <p>à M. _____</p> <p>_____</p> <p>Lieu de destination : _____</p> <p style="font-size: small;">Demeure du destinataire, si elle peut être indiquée avec certitude</p> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin-left: 10px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; font-size: x-small;"> TAXE </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: x-small; margin-top: 10px;"> (1) L'inscription doit être faite avec clarté et précision. (2) Le verso de cette carte peut être utilisé pour des communications écrites à l'encre ou au crayon. </div> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">Dieselben koennen verwendet werden fuer den Correspondenzverkehr mit den Staaten des Norddeutschen Bundes, der Oesterreichisch-Ungarischen Monarchie, Bayern, Wuerttemberg, Baden und Luxemburg, sowie fuer den Verkehr innerhalb der von den deutschen Truppen besetzten franzoesischen Gebietstheile. Die Vorderseite der Correspondenzkarte enthaelt einen zur Einrueckung der Adresse bestimmten Vordruck. Die Rueckseite kann in ihrer ganzen Ausdehnung zu schriftlichen Mittheilungen benutzt werden. Adresse und Mittheilungen koennen mit Tinte, Bleistift, Rothstift oder sonstigem faerbenden Material geschrieben werden; nur muss die Schrift haften und deutlich sein. Die Mittheilungen koennen auch durch Druck, Lithographie u. s. w. hergestellt werden. Der Absender ist nicht verpflichtet, sich zu nennen. Formulare zu Correspondenzkarten koennen bei allen Postanstalten, sowie bei den Brieftraegern gekauft werden. Der Preis fuer ein einzelnes Formular ist auf 1 Centime festgesetzt; dieselben werden jedoch nur in Parthien von je 5 Stueck verkauft.</p> <p style="font-size: small;">Die Correspondenzkarten, welche stets frankirt werden muessen, unterliegen derselben Taxe wie die gewoehnlichen Briefe; es ist gestattet, die Correspondenzkarten zu recommandiren.</p> <p style="font-size: small;">Sollte ein Formular zur Correspondenzkarte vor der Einlieferung zur Post beschadigt oder sonst unbrauchbar werden, so wird die Post den Umtausch desselben gegen ein unverletztes Exemplar unentgeltlich bewirken.</p> <p style="text-align: center; font-size: small; margin-top: 10px;"><i>Der Administrator der Posten in den besetzten franzoesischen Gebieten.</i></p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin-top: 10px;">ROSSHIRT.</p>	<p style="text-align: center;">Nancy, le 29 Septembre 1870.</p> <h1 style="text-align: center; margin: 0;">Publication</h1> <p style="text-align: center; margin: 10px 0;">relative à l'introduction des Cartes de Correspondance.</p> <p style="text-align: center; margin: 10px 0;">Dans le but de favoriser les communications écrites, des cartes de correspondance dont le modèle imprimé se trouve ci-dessous seront admises à l'expédition par la poste :</p> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin: 10px 0;"> <div style="text-align: center;"> <p>Carte de Correspondance.</p> <p>à M. _____</p> <p>_____</p> <p>Lieu de destination : _____</p> <p style="font-size: small;">Demeure du destinataire, si elle peut être indiquée avec certitude</p> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin-left: 10px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; font-size: x-small;"> TAXE </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: x-small; margin-top: 10px;"> (1) L'inscription doit être faite avec clarté et précision. (2) Le verso de cette carte peut être utilisé pour des communications écrites à l'encre ou au crayon. </div> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">Elles peuvent être employées pour la correspondance avec les Etats de la Confédération de l'Allemagne du Nord, la Monarchie Austro-Hongroise, la Bavière, le Wurtemberg, la Bade et le Luxembourg, ainsi que pour les territoires français occupés par les armées allemandes.</p> <p style="font-size: small;">Le recto de ces cartes de correspondance est imprimé et disposé pour contenir l'inscription de l'adresse. Le verso pourra être employé dans toute son étendue aux communications écrites. Adresse et communications pourront être écrites à l'encre, au crayon, au crayon rouge, ou avec d'autres matières colorantes, cependant, l'écriture doit être lisible et solide. Les communications pourront aussi être imprimées, lithographiées, etc. L'expéditeur n'est pas obligé de se nommer. Les cartes de correspondance seront vendues dans toutes les recettes ainsi que par les facteurs. Le prix d'une de ces cartes est fixé à un centime, cependant elles ne seront vendues que par nombre de cinq.</p> <p style="font-size: small;">Les cartes de correspondance, qui doivent être affranchies, sont soumises à la même taxe que les lettres ordinaires; il est permis de les charger.</p> <p style="font-size: small;">Dans le cas où une de ces cartes serait endommagée ou mise hors d'état d'être employée avant sa remise à la poste, la recette l'échangera gratuitement contre un nouvel exemplaire.</p> <p style="text-align: center; font-size: small; margin-top: 10px;"><i>L'Administrateur des Postes dans les territoires français occupés.</i></p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p style="font-weight: bold; margin: 0;">ROSSHIRT.</p> </div>
---	---

2. TERRITOIRES ET PERIODES D'UTILISATION DES TYPES DE CARTES

Alors que la circulaire n° 8 de l'AdP en date du 29 septembre annonçait la mise à la disposition des Cartes de Correspondance à ses bureaux de poste, des cartes avaient commencé à circuler depuis déjà 15 jours. Dans la série de 73 cartes analysées dans cette étude, la première date d'utilisation relevée est le **16 septembre à Reims** (ci-dessous).

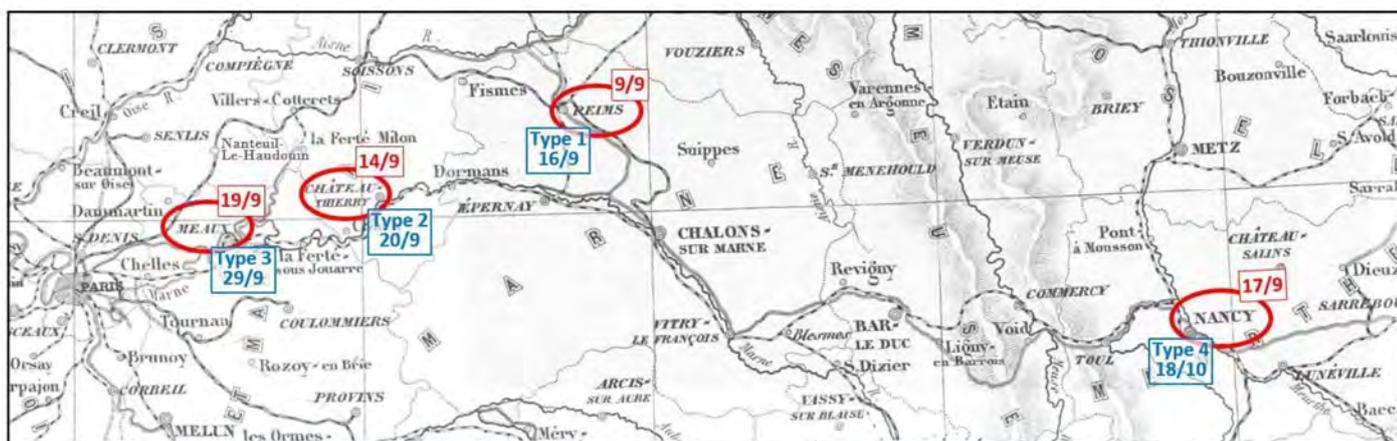


Figure 2 : Visites du Maître des Postes Stephan (en rouge) et premières dates des Cartes de Correspondance selon leur type. Le type 5 n'a pas d'origine géographique claire et a été vu à partir du 10 décembre-1870.

Les premières dates d'utilisation des différents types de carte révèlent aussi une association étroite au voyage effectué par Stephan dans la région à la même période, les cartes apparaissant environ une semaine après le passage du Maître des Postes (Figure 2).



Carte de type 1A du 16 septembre 1870 de REIMS pour CHAROLLES affranchie en numéraire marque P.P. noir et marque manuscrite f 20 rouge, cachet K.PR.FELD-POST N°25 16/9 et griffe linéaire REIMS apposé à la gare. Première Carte de Correspondance connue et première carte postale en langue française (Ref. C-01)

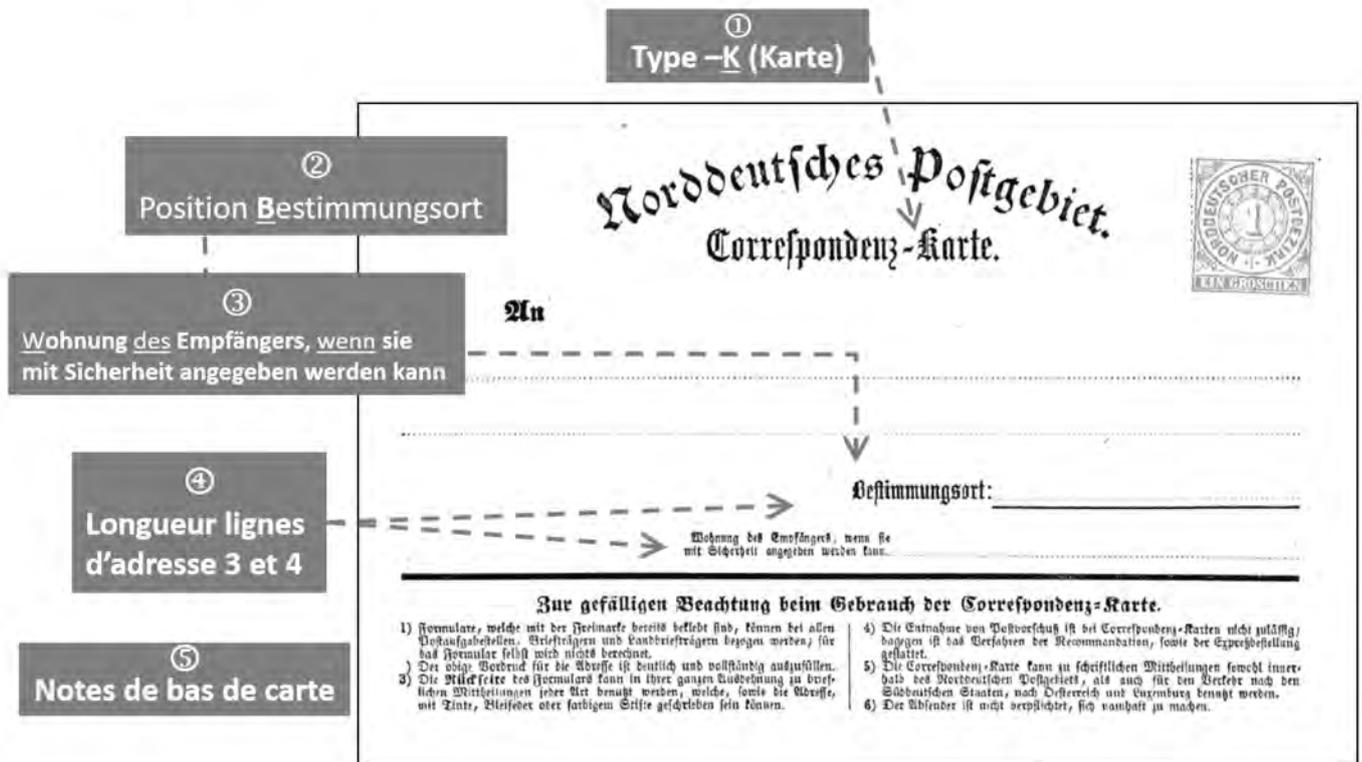
1. LES TYPES DE CARTES CIVILES DU NORDDEUTSCHES POSTBEGEBIET (NDP)

Un total de 6 types principaux de cartes du NDP a été identifié par Kalckhoff⁵¹ sur la base de la longueur des 3^{ème} et 4^{ème} lignes d'adresse ainsi que sur la forme du **K** de « Karte ». Cette identification basée sur la longueur des lignes peut être source d'erreur en particulier pour les cartes isolées. Sur la base de notre propre étude des documents, nous préférons donc utiliser la position du « B » de « Bestimmungsort » par rapport à la ligne suivante « Wohnung... » et au trait central de la note du bas de carte. Ces variations de position sont corrélées à la longueur des lignes 3 et 4. Pour éviter toute confusion nous avons conservé la numérotation des types et variantes du Dr Kalckhoff.

La plupart de ces types comportent aussi plusieurs sous-types qui ont pu être associés à des imprimeurs spécifiques et parfois à des tirages différents pour un même imprimeur :

- Ces sous-types dépendent parfois de la forme de la typographie de « Bestimmungsort » ②. Ces différences sont souvent subtiles. De plus elles nécessitent de consulter le document original ou une copie en haute résolution, deux conditions souvent difficiles à obtenir pour l'analyse de grandes séries.
- Plus faciles à détecter sont les variations de mise en page du texte de la note de bas de carte ⑤, surtout les variations dans la césure des lignes du texte. Le texte comporte six rubriques réparties généralement sur sept lignes, ou huit lignes pour un rare sous-type.

Les lecteurs qui voudraient approfondir l'étude des types et des sous-types peuvent se reporter au catalogue récent et très détaillé de Hanspeter Frech sur ce sujet⁵².



⁵¹ F. KALCKHOFF, *op. cit.* p. 36

⁵² Hanspeter FRECH, *op.cit.* (voir bibliographie)

Inventaire des Cartes de Correspondance

Dans cet inventaire des 73 « Cartes de Correspondance » que nous avons identifiées jusqu'à ce jour, nous avons choisi l'option de numéroter les cartes connues **par date d'expédition** plutôt que par type. Dans notre expérience il s'agit là du moyen le plus fiable d'identification d'une carte, non seulement pour les cartes connues mais surtout les cartes qui étaient absentes des inventaires récents et dont nous avons trouvé une vingtaine de nouveaux exemplaires. Cependant la liste des cartes classées par type est aussi fournie ci-dessous.

Nous avons aussi choisi de présenter toutes les images de cartes qui étaient à notre disposition, et ce pour plusieurs raisons. La première est la nécessité d'une référence iconographique pour identifier les nouvelles cartes, quand date et lieu d'expédition et parfois même le nom du destinataire peuvent être identiques pour plusieurs cartes. C'est ainsi que nous avons pu identifier de nouvelles cartes « Estelle LECLERCQ » ou « BRUNEAU ». L'autre raison est la mise en lumière de multiples possibilités de collections approfondies et originales, telles que les cartes expédiées en port payé, avant l'introduction des timbres d'occupation, les cartes expédiées en double affranchissement, et bien d'autres. La qualité des images est extrêmement variable en fonction des sources qui nous ont permis de découvrir ces documents.

Enfin, le numéro que nous avons attribué aux cartes n'est nullement destiné à représenter une référence de catalogue, mais un simple outil facilitant la navigation dans cet inventaire, car toute nouvelle découverte bouleversera la numérotation. A titre informatif le tableau ci-dessous comporte aussi la numérotation utilisée par J-P Bournique (N° JPB) dans son répertoire de 1996⁶⁶ qui comportait 40 entrées sur la base des observations de Raymond Pittier.

REF.	N° JPB	Date	Type carte	Départ	Oblitération	Destinataire	Destination	Affranchissement
C-01	-	16-09-1870	1A	Reims	FPR 25 + linéaire Reims	GUILLARD, Ch	Charolles (71)	Port Payé
C-02	-	17-09-1870	1A	Reims	FPR 25 + linéaire Reims	CARINO, aîné	Bruxelles	Port Payé
C-03	-	19-09-1870	1	Reims	FPR 25 + linéaire Reims	DEVIN	La Capelle (02)	Port Payé
C-04	2	20-09-1870	2A	Château-Thierry	FPR 37	CHEUTIN	Fère-en-Tardenois (02)	Port Payé
C-05	3	21-09-1870	2	Château-Thierry	FPR 37	de QUERCHENT	Le Havre	Port Payé
C-06	-	22-09-1870	1	Epernay	FPR 23	- (effacé)	Le Havre	20c d'occup.
C-07	5	22-09-1870	1A	Reims	FPR 25 + linéaire Reims	van EYCKEN Henri	Bruxelles	-
C-08	6	23-09-1870	1	Reims	FPR 25 + linéaire Reims	SUCHARD, Ets	Neufchatel (Suisse)	-
C-09	-	23-09-1870	1	Reims	FPR 25 + linéaire Reims	SENGENES	Bordeaux	Port Payé
C-10	7	25-09-1870	1	Reims	FPR 25 + linéaire Reims	LEFEBRE, Ernest	Toul	10c d'occup.
C-11	8	26-09-1870	1 (n.v.)	?	-	PASQUIER	Montpellier	-
C-12	-	26-09-1870	1	Reims	FPR 25 + linéaire Reims	OHLGART	Kehl (Bade)	10c d'occup.
C-13	9	28-09-1870	2A	Meaux	Meaux manuscrit	LEANCOURT	Dieppe	Port Payé
C-14	12	29-09-1870	3	Meaux	Meaux manuscrit	MULLER Mme	Granville	Port Payé
C-15	-	03-10-1870	3	Meaux	FPR 58	LECLERCQ, Estelle	Etables (22)	20c d'occup.

⁶⁶ Jean-Pierre BOURNIQUE, *op. cit.* pp. 121-122

Inventaire des Cartes de Correspondance

C-01

Carte type 1A du 16-09-1870 de Reims, oblitération FPR 25 et griffe linéaire Reims



C-02

Carte type 1A du 17-09-1870 de Reims, oblitération FPR 25 et griffe linéaire Reims



C-03

Carte type 1 du 19-09-1870 de Reims, oblitération FPR 25 et griffe linéaire Reims



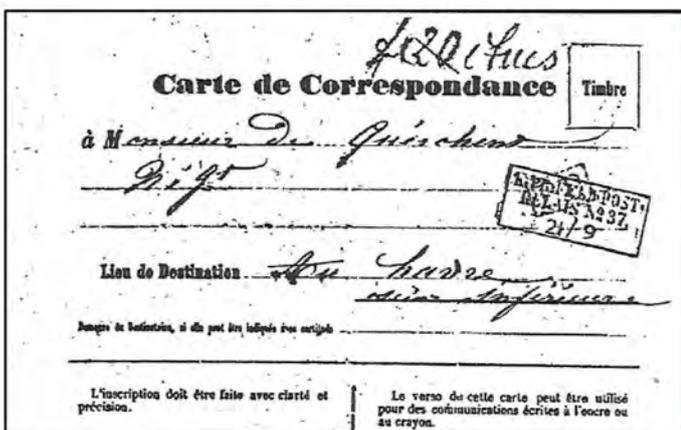
C-04

Carte type 2B du 20-09-1870 de Château-Thierry, oblitération FPR 37



C-05

Carte type 2 du 21-09-1870 de Château-Thierry, oblitération FPR 37



C-06

Carte type 1 du 22-09-1870 d'Eprenay, oblitération FPR 23

